



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50
F +41 22 919 41 60
E postbox@ipu.org
www.ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse

Webinaire sur l'engagement parlementaire en faveur de la CEDEF – décembre 2023

*Webinaire de l'UIP à l'attention des parlements des États dont
l'examen est prévu par le Comité CEDEF en 2024 et d'autres
parlements bénéficiant du soutien de l'UIP dans le domaine de
l'égalité des sexes*

Jeudi 14 décembre 2023 sur Zoom

Note d'orientation et programme provisoire

Note d'orientation

Garantir l'égalité des sexes et le respect plein et entier des droits des femmes représente un engagement primordial de la communauté internationale. Il est jugé essentiel pour le renforcement des démocraties, ainsi que pour la réalisation du développement durable et de la paix.

La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)¹ donne des indications précieuses sur la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines, aussi bien au sein de la famille et dans l'éducation, que dans la vie économique et politique.

Tous les États parties ont l'obligation de présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), à intervalles réguliers, un rapport sur la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit d'une occasion décisive de faire le bilan des avancées réalisées et des priorités dont il faut se préoccuper dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière.

L'UIP et le Comité CEDEF ont établi une coopération de longue date visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention grâce à l'action parlementaire dans le monde entier. Il s'agit notamment de promouvoir l'engagement parlementaire dans la procédure de présentation des rapports par les États parties devant le Comité. Cet engagement est un élément clé de la réussite des réformes juridiques nécessaires, de l'allocation des ressources et de l'évolution des mentalités – éléments indispensables à la réalisation des droits des femmes.

L'UIP organise régulièrement des webinaires visant à soutenir les membres et le personnel des parlements dans leurs efforts en faveur de la mise en œuvre de la CEDEF.

¹ www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women

Le prochain webinaire, prévu le 14 décembre 2023, est ouvert aux parlements des États dont l'examen est prévu par le Comité CEDEF en 2024, ainsi qu'à ceux bénéficiant actuellement du soutien de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes.

Objectifs et résultats escomptés

Objectifs

Ce webinaire vise à accompagner les parlements dans la procédure de présentation des rapports et à les soutenir dans leur action en faveur d'une meilleure mise en œuvre de la CEDEF. Il servira à communiquer des informations concernant la Convention et la procédure de présentation des rapports, à faciliter les échanges entre pairs parmi les parlementaires, ainsi que leurs interactions avec les membres du Comité CEDEF et à mettre en lumière tout soutien ciblé éventuel requis de la part de l'UIP.

Résultats escomptés

- Les participants, hommes et femmes, comprendront la procédure de présentation des rapports au Comité CEDEF et auront connaissance du rapport de leur État et des résultats attendus de l'examen de leur pays.
- Les parlementaires, hommes et femmes, prendront part à la présentation des rapports au Comité CEDEF et contribueront à la mise en œuvre de la CEDEF grâce à leur travail parlementaire.

Participants

Les parlements suivants sont invités au webinaire :

- Les parlements des pays dont l'examen est provisoirement prévu par le **Comité CEDEF en 2024*** comme indiqué :
 - **87^e session du Comité CEDEF, janvier- février 2024**
(Djibouti, Grèce, Italie, Niger, Oman, République centrafricaine, Tadjikistan, Turkménistan)
 - **88^e session du Comité CEDEF, mai 2024**
(Brésil, El Salvador, Estonie, Koweït, Monténégro, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Rwanda, Singapour)
 - **89^e session du Comité CEDEF, octobre 2024**
(Arabie saoudite, Bénin, Canada, Chili, Cuba, Japon, Pays-Bas, République démocratique populaire lao)
- Les autres parlements bénéficiant du **soutien technique de l'UIP** dans le domaine de l'égalité des sexes, notamment quant à la mise en œuvre de la CEDEF :

Colombie, Équateur, Indonésie, Kenya, Mongolie, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone

* Situation au 8 novembre 2023. La liste est susceptible d'évoluer. Voir : tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Lang=fr

Les parlementaires et membres du personnel parlementaire des pays concernés intéressés peuvent s'inscrire. Ceux dont les travaux et les responsabilités au sein du Parlement sont liés à la CEDEF sont vivement encouragés à participer. Il peut s'agir de présidents, membres et secrétaires de commissions parlementaires sur l'égalité des sexes et / des droits humains, de présidents, membres et secrétaires de groupes sur l'égalité des sexes et / ou de groupes de femmes parlementaires et d'interlocuteurs chargés du genre. **Les parlementaires hommes et femmes sont encouragés à participer.**

Date et format

Le webinaire se tiendra le **jeudi 14 décembre 2023** sous la forme de **deux séances identiques de deux heures** comme suit :

PARTIE I - 9 h 30-11 h 30 (HNEC) :

Arabie saoudite, Estonie, Grèce, Indonésie, Italie, Japon, Koweït, Mongolie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Tadjikistan, Turkménistan (ar/eng)

Le formulaire d'inscription à la Partie I est disponible [ici](#).

PARTIE II – 15 h-17 h (HNEC) :

Bénin, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Djibouti, Équateur, El Salvador, Kenya, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie (ang/fr/esp)

Le formulaire d'inscription à la Partie II est disponible [ici](#).

Suivi

L'UIP préparera et diffusera un rapport du webinaire. Elle transmettra également aux parlements concernés les observations finales dès qu'elles seront adoptées par le Comité CEDEF. De plus, un soutien ciblé pourra également être apporté s'agissant de la réalisation d'activités visant à assurer la mise en œuvre de la CEDEF grâce au travail parlementaire, notamment sous la forme d'activités de renforcement des capacités ou de conseils en matière de réforme ou de rédaction juridiques.

Programme provisoire

Ouverture (10 min)

Séance 1 : La CEDEF, le Comité CEDEF et les rôle des parlements (40 min)

Cette séance donnera aux participants un aperçu des droits consacrés dans la Convention et du mandat du Comité CEDEF. Une vue d'ensemble des obligations des États en matière de présentation des rapports et de la procédure d'examen correspondante sera également présentée.

Elle sera également axée sur le rôle des parlements dans la ratification de la CEDEF et de son protocole facultatif, le retrait des réserves et la mise en œuvre de la Convention. Cette séance comprendra une présentation du Guide à l'intention des parlementaires sur la CEDEF.

Présentations suivies d'une séance de questions-réponses.

Séance 2 : Engagement parlementaire en matière de mise en œuvre de la CEDEF, de présentation des rapports et de suivi (1 h)

Les participants prendront connaissance des bonnes pratiques pour faire avancer la CEDEF par le biais du travail parlementaire, y compris en collaborant avec le Comité CEDEF.

On insistera tout particulièrement sur le partage des expériences quant au rôle des parlements dans : la procédure de présentation des rapports au Comité CEDEF et la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de la Convention, y compris à travers le suivi des observations et recommandations du Comité CEDEF.

*Présentations suivies de discussions au cours desquelles les **avis des participants** seront sollicités sur les questions suivantes :*

- Comment la CEDEF s'intègre-t-elle dans les travaux de votre parlement ?
- Plus précisément, dans quelle mesure votre parlement participe-t-il à la **présentation des rapports au Comité CEDEF** ? Quelles sont les difficultés à cet égard et comment améliorer l'engagement parlementaire ?
- Comment votre parlement **met-il en œuvre la CEDEF** ? Quelles sont les priorités en matière d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ?
- Comment l'**UIP peut-elle aider** votre parlement s'agissant de l'engagement en faveur de la CEDEF et de sa mise en œuvre ?

Synthèse (10 min)